



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 A 19 H

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le mercredi 24 septembre 2025 à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mmes, MM. DESCHAMPS (pouvoir à Mme GLEIZES), GILLET (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à M. WECKSTEIN), LOCHON (pouvoir à Mme MAGNAUDEIX), VAUZOU (pouvoir à M. CARRIER,)

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame MAGNAUDEIX est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/07/2025

Vote : Unanimité.

3) PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLU – DL 37/2025

Monsieur le Maire expose que du 11 août au 12 septembre 2025, la commune de Pressagny-l'Orgueilleux a proposé à ses concitoyens de pouvoir consulter des panneaux d'exposition synthétisant le projet de révision allégée et ses évolutions en mairie (9, rue aux Huards, 27510 Pressagny-l'Orgueilleux) et de faire part de leurs observations dans un registre dédié à la concertation.

La commune a informé les habitants sur les jours et horaires de la concertation de la révision allégée avec un affichage en mairie, une publication sur le site internet de la commune de la mairie et une publication sur l'application « Ma Commune connectée ».

Sept contributions ont été recueillies sur le registre. Toutes les contributions du registre se sont déclarées favorables au projet de révision allégée. Deux contributions précisent que les évolutions prévues permettront d'attirer une population jeune et qu'elles protégeront l'environnement de la commune.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

TIRE le bilan de concertation : aucune observation de nature à remettre en cause le projet de révision allégée n'a été relevée.

4) PROJET D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE DE LA COMMUNE PAR L'ANCT – DL38/2025

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Elle favorise notamment le développement des usages et des services numériques dans les territoires.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement des collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire
- Formuler les préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

M. le Maire propose de participer à ce dispositif entièrement financé par l'ANCT.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'opération
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure

Vote : Unanimité.

5) POINT DE SITUATION SUR LA PLANIFICATION DE DIVERS TRAVAUX

- Stade Les Bihaux : réalisation de la ceinture végétalisée avant fin 2025
- Aire camping car : réalisation des VRD avant fin 2025

6) MAISON MEDICALE – Modalités de réception des travaux et ouverture

L'aménagement et la réhabilitation des locaux mis à disposition des professionnels de santé touchent à leur fin. Tout est mis en œuvre pour une mise à disposition au 1^{er} octobre 2025.

Prévisions d'activité

Ouverture : jeudi 23 octobre

Jours et horaires : lundi, jeudi et vendredi de 09h à 17h

Prise de rendez-vous par téléphone : 02 32 29 32 19

Consultations destinées en priorité aux patients sans médecin traitant.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : travaux de rénovation terminés
- Illuminations : mise en place 26/11 – déclenchement 05/12
- Enlèvement des déchets verts : pas de collecte prévue, toutes les déchetteries de l'agglomération sont susceptibles de recevoir les déchets verts en vrac ou en sac
- Enlèvement des encombrants : Etude au cas par cas selon les critères suivants : situation du demandeur (malade, seul, sans permis) et charges volumineuses et/ou lourdes
- Repas/colis Noël : 35 % réponses reçues – rappel délai réponse fixé au 05/10
- Octobre Rose : 26/10
- Téléthon : 07/12
- Noël des enfants : 14/12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :20



